

**DÉLIBÉRATION**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**4 avril 2024**

**Adoption du procès-verbal**  
**du conseil d'administration du 30 novembre 2023**

Monsieur le Président expose à l'assemblée :

Conformément à l'article 5.1 du Règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens adopté par le conseil d'administration du 7 janvier 2020, il vous est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023 tel que présenté en annexe.

Monsieur le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**ADOpte** le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 30 novembre 2023 de l'EPCC Cité des Électriciens.

Le Président,

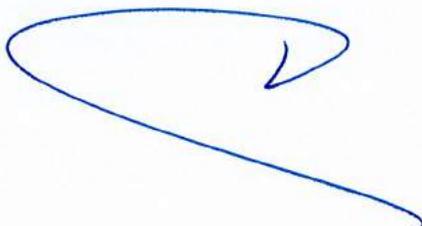


Certifié exécutoire compte tenu de la réception en

Sous-préfecture le :

Et de sa publication le : **10 AVR 2024**

Le Président



**REÇU LE**

**10 AVR. 2024**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 2023**

Sur convocation de son Président le vendredi 3 novembre 2023, le conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens s'est réuni le jeudi 30 novembre 2023 à 16h30.

Membres présents :

- Samuel BAJEUX
- Philibert BERRIER
- Maryse BERTOUX
- Catherine BERTRAM
- Norbert CROZIER
- Julien DAGBERT
- Olivier GACQUERRE
- Sandrine HUS
- Virginie LABROCHE
- Robert MILLE
- Fanny ROUSSEL
- Doriane VIVARD

Membres absents :

- Isabelle LEVENT
- Ludovic PAJOT
- Virginie SOUILLIART

Pouvoir de vote :

Ludovic PAJOT a donné pouvoir de vote à Robert MILLE.

Étaient également présents :

- Stéphane BOILE, Responsable juridique et financier, Secrétaire de séance
- Olivier THIERRY, Directeur de l'EPCC Cité des Électriciens
- Christophe MASSE, Directeur général adjoint Aménagement de l'espace de la CABBALR
- Sylvie MEYFROIDT, Conseillère déléguée de la CABBALR

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ouvre la séance à 16h45.

En préambule, monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane tient à remercier collectivement les salariés et saluer les partenaires, les financeurs pour le travail réalisé. La hausse de la fréquentation démontre la progression de l'activité et la demande du conseil d'une programmation plus populaire a été respectée ainsi que la mise en réseau de l'équipement afin d'accroître son rayonnement. Il rappelle qu'il est nécessaire d'approfondir cette mise en réseau sur l'ensemble du territoire avec des structures provenant de tous secteurs. Le Président de la Communauté

d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane termine en remerciant le conseil pour le travail mené depuis son installation.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane propose de passer au premier point à l'ordre du jour.

### **1/ DÉLIBÉRATION 2023-CA13 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est proposé au conseil de procéder à l'élection du Président. Le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane procède à l'appel aux candidatures.

Le conseil d'administration enregistre la candidature de Julien DAGBERT et décide de procéder au vote à bulletins secrets.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des douze voix décomptées, élit Julien DAGBERT, Président du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens.

Julien DAGBERT préside le conseil.

### **2/ DÉLIBÉRATION 2023-CA14 : ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est proposé au conseil de procéder à l'élection du Vice-président. Le Président procède à l'appel aux candidatures.

Le conseil d'administration enregistre les candidatures de Philibert BERRIER et de Robert MILLE et décide de procéder au vote à bulletins secrets.

Le conseil d'administration, à 10 voix contre 2 élit Philibert BERRIER, Vice-président du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens.

### **3/ DÉLIBÉRATION 2023-CA15 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 OCTOBRE 2023**

Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 11 octobre 2023 tel que présenté en annexe. Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le procès-verbal annexé, des avis contraires, des absentions.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer,

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil d'administration de l'EPCC Cité des Électriciens en date du 11 octobre 2023 annexé.

### **4/ COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il s'agit de porter à la connaissance du conseil d'administration les décisions prises par le Directeur conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions 2023-066 à 2023-069 prises par le Directeur conformément à la délibération lui donnant délégation de pouvoir.

## **5/ PERSPECTIVE DU PROJET POUR LES SAISONS 2024, 2025 et 2026**

Olivier THIERRY rappelle qu'après une saison 2022 construite à marche forcée, une saison 2023 à la temporalité à peu près normale, l'enjeu est d'être à la fois dans un tempo de programmation normale pour 2024 et à la fois dans une perspective de programmation 2025 et 2026 en recherchant des partenariats culturels.

Le premier semestre de la saison « Froissé/Défroissé » sera placé sous deux optiques : le monde du handicap avec la Fondation Paul Duhem et la première édition de la biennale d'arts visuels pilotée par l'Agglomération autour de l'œuvre de Kijno.

Olivier THIERRY détaille les travaux de Jean-Michel Wuilbeaux, Louis Van Baelens, Charles Delcourt, Samuel Trenquier, Clément Brugger, Ladilas Kijno, Jacques Trovic, Oscar Haus, Isabella Hin, Apolline Lamoril ou le Studio Les Canailles.

Ces artistes, tous différents, démontrent la volonté du Directeur, partagée par l'ensemble de l'équipe, d'être le plus éclectique possible afin d'attirer des publics aux centre d'intérêts précis tout en les incitant à se frotter à d'autres questionnement, d'autres expressions artistiques.

En juin, sera présenté un travail de résidence de la Cie Michka sur une œuvre théâtrale autour de la baraque à frites.

En automne, l'artiste japonais Hideyuki Ishibashi et Alice Hallynck seront exposées chez Gisèle et au Pavillon Rouge.

La troisième édition du festival Vacances à Gardincour ! se déroulera du mercredi 8 au lundi 20 mai.

Virginie LABROCHE adresse ses félicitations pour la programmation.

## **6/ DÉLIBÉRATION 2023-CA016 : MODIFICATION DES EMPLOIS PERMANENTS**

Le Président explique que la liste des 15 emplois permanents est modifiée pour intégrer deux nouveaux profils, un chargé de l'accueil des artistes et des publics et un responsable du développement commercial suite à deux départs cette année, non remplacés depuis mai et septembre au regard de la situation actuelle de la Cité. Néanmoins il y a une urgence pour le poste de chargée d'accueil qui devrait être pourvu au début de l'année 2024. Olivier THIERRY détaille les contours du poste et ses liens privilégiés avec l'éducation national.

Le poste de responsable du développement commercial vise à commercialiser l'ensemble des services de la Cité et pourrait attendre le débat d'orientation budgétaire si la situation est stabilisée.

Le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur la liste des 15 emplois présentés.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'adopter la liste des 15 emplois permanents de l'EPCC.

## **7/ DÉLIBÉRATION 2023-CA010 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2023**

Le Président demande aux membres présents ou représentés de bien vouloir se prononcer sur la décision modificative du budget 2023.

Le conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote la décision modificative du budget 2023.

En l'absence de nouvelles questions, le Président clôture la séance à 18h.